

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 5 septembre 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 5 septembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux :

Joan Morin, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

162-09-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que préparé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rapport du maire
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Permis et certificats
8. Chèques et comptes
9. Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
10. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
11. Autorisation de paiement Prolongement route 216 – Décompte #1
12. Contrat de travail – Directeur général
13. Dérogation mineure – Denis Leclerc
14. Vente de terrain – Ancienne route 216
15. Varia
16. Autorisation de paiement Bureau municipal – Décompte #1
17. Reconstruction du bâtiment des loisirs – Ouverture des soumissions
18. Levée de l'assemblée

163-09-17 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1er août 2017 soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Période de question

Une vingtaine de résidants sont venus demander le pavage du rang Bas-St-Thomas.

Correspondance

- Demande de commandite – Club de boxe ALY
- Demande de salle – Comité des Pieds Ronds

Permis et certificats

Les listes détaillées des permis et des certificats émis en août 2017 ont été déposées séance tenante auprès des membres du conseil pour consultation.

164-09-17 Chèques et comptes

Il est proposé par Jean-Yves Marcoux et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 540 975,32 \$ et les achats au montant de 249 999,29 \$ soient approuvés.

165-09-17 Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le rang Bas-St-Thomas ont été réalisés pour un coût brut de 261 617,07 \$, soit un montant total après retour de taxes de 274 665,22 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Bas-St-Thomas, tel que mentionné dans l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration conformément aux exigences;

Que le conseil confirme la fin des travaux en lien avec l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

166-09-17 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le rang Haut-Ste-Anne, Bas-Saint-Olivier, Bas-St-Thomas, route Laplante, Sylvain et Lehoux, ont été réalisés pour un coût total de 130 321,11 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Haut-Ste-Anne, Bas-Saint-Olivier, Bas-St-Thomas, route Laplante, Sylvain et Lehoux, pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

167-09-17 Autorisation de paiement Prolongement route 216 – Décompte #1

CONSIDÉRANT que Axco aménagements inc. ont transmis un premier décompte progressif des travaux pour un total de 159 524,18 \$;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan recommande le paiement du décompte #1 au montant de 159 524,18 \$;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte #1 des travaux de prolongement des services municipaux sur la route 216 au montant de 159 524,18 \$.

168-09-17 Contrat de travail – Directeur général

CONSIDÉRANT que le contrat du directeur général nécessitait un ajustement après 5 ans;

CONSIDÉRANT que le directeur général est entré en fonction le 10 octobre 2011, soit il y a plus de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance du contrat de travail proposé;

En conséquence, il est dûment proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, M. Richard Lehoux a signé au nom de la municipalité le contrat de travail liant la municipalité au directeur général, M. Mathieu Genest.

169-09-17 Dérogation mineure – Denis Leclerc

CONSIDÉRANT que M. Denis Leclerc est propriétaire du lot 3 581 681, situé au 75, rang du Bas-Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que la demande vise à implanter un bâtiment secondaire en cour avant alors que la réglementation exige que les bâtiments secondaires soient implantés en cours latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT que l'espace est manquant en cours latérale et arrière sur le terrain dû à la présence d'un lac artificiel, d'une installation septique en cour latérale et à l'emplacement de la résidence situé en fond de terrain;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Denis Leclerc qui vise à implanter un bâtiment secondaire en cour avant.

De considérer conforme l'implantation du garage isolé en cour avant alors que la réglementation en vigueur exige que les bâtiments secondaires soient implantés en cours latérale ou arrière.

170-09-17 Vente de terrain – Ancienne route 216

CONSIDÉRANT que Simon MARCOUX et Sylvie LEHOUX sont propriétaires du lot 3 581 492 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont fait une demande à la CPTAQ pour l'aliénation/lotissement et l'utilisation à des fins non agricoles d'une partie du lot 3 582 887 appartenant à la Municipalité de Saint-Elzéar, d'une superficie de sept cent trente-quatre mètres carrés et sept dixièmes (734,7 m²), le tout tel que montré sur un plan préparé par François LEHOULLIER, arpenteur-géomètre, le 5 décembre 2016 sous le numéro 5166 de ses minutes, laquelle partie du lot 3 582 887 est maintenant connue comme étant une partie du lot 6 022 444, laquelle partie dudit lot 6 022 444 est montrée comme étant le lot 6 031 014 sur un plan préparé par François LEHOULLIER, arpenteur-géomètre, en date du 17 janvier 2017, sous le numéro 5229 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le lot 6 022 444 est un immeuble extra routier, soit l'ancienne route 216;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a produit à la CPTAQ en date du 7 février 2017 une déclaration en vertu de l'article 32.1 de la Loi, dossier numéro 415 017, par laquelle elle invoque le droit en vertu duquel est peut procéder sans l'autorisation de la Commission, et qu'un avis de conformité par la CPTAQ a été émis le 13 juin 2017;

En conséquence, il est dûment proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar cède à Simon MARCOUX et Sylvie LEHOUX, domiciliés au 145, 6e Rue, Scott, G0S 3G0, une partie du lot SIX MILLIONS VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE (ptie 6 022 444) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce, contenant une superficie de sept cent trente-quatre mètres carrés et sept dixièmes (734,7 m²), le tout tel que montré sur le plan préparé par François LEHOULLIER, arpenteur-géomètre, le 5 décembre 2016 sous le numéro 5166 de ses minutes,

Que la cession aux propriétaires soit faite en considération d'une somme de UN DOLLAR (1,00 \$) payable lors de la signature de l'acte notarié, et que tous les frais relatifs à cette cession soient payables par le cessionnaire;

Que le maire ou à défaut le promoteur, et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Elzéar, les documents contractuels à cette fin.

171-09-17 Ajournement de la séance

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

D'ajourner la séance au 18 septembre 2017 à 19 h. Il est 21 h 15.

REPRISE DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la session ajournée du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 18 septembre 2017 à 19 h à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Richard Lehoux.

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux, formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

172-09-17 Reprise de l'assemblée

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

De reprendre la séance ajournée du 5 septembre 2017.

173-09-17 Autorisation de paiement Bureau municipal – Décompte #1

CONSIDÉRANT que Experts Constructions M.G. inc. a transmis un premier décompte progressif des travaux pour un total de 50 845,27 \$;

CONSIDÉRANT que la firme Alain Veilleux, architecte recommande le paiement du décompte #1 au montant de 50 845,27 \$;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte #1 des travaux de réaménagement du bureau municipal au montant de 50 845,27 \$.

174-09-17 Reconstruction du bâtiment des loisirs – Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour la reconstruction du bâtiment des loisirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement d'emprunt #2017-221 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment des loisirs situé au 790, rue des Loisirs;

CONSIDÉRANT que les résultats pour les soumissions étaient les suivantes :

Groupe Excel S.M. inc.	1 373 000 \$
Les constructions Olisa inc.	1 326 871 \$
Les constructions Binet inc.	1 587 000 \$
Les constructions GBM	1 510 800 \$
Lévesque et associés construction inc.	1 513 700 \$
Les entreprises Logis-Beauce inc.	1 468 096 \$

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de Les constructions Olisa inc. pour la reconstruction du bâtiment des Loisirs situé au 790, rue des Loisirs au prix estimé de 1 326 871 \$ avant taxes.

175-09-17 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

De clore la séance. Il est 19 h 20.

Richard Lehoux, Maire

Mathieu Genest, Secrétaire-trésorier et directeur général